

CYCLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL (C.E.S.P.)

Les pôles supérieurs de musique se mettent en place dans les CRR. Les cycles d'études sont en pleine évolution, autant pour les CRR (Conservatoires à Rayonnement Régional) que les CNSMD (Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse). Nous nous efforcerons de vous tenir informés de ces restructurations et mises en place. Merci de nous informer des créations de CESP sur le plan national !

Introduction

En septembre 2007, les premiers concours d'entrée du CESP ont eu lieu en Ile de France, permettant à 22 étudiants (dont une harpiste) d'intégrer ce nouveau cursus. Ils sont ouverts désormais chaque année dans la même période (inscriptions début juillet) pour toutes les classes du CRR de Boulogne Billancourt (classe de harpe : Anne Ricquebourg) et CRR de Paris (classe de harpe : Ghislaine Petit-Volta). Un programme de 20' composé de trois œuvres d'esthétiques et d'époques différentes (voir détail dans le formulaire d'inscription) est présenté devant un jury commun aux deux conservatoires et suivi d'un entretien. Les candidats reçus sont répartis entre les conservatoires de Boulogne ou Paris, selon le choix du professeur d'instrument souhaité par l'étudiant et en fonction des places disponibles.

Origine et mise en place du CESP

En 2007, les Conservatoires à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt et de Paris, en partenariat avec l'Université de Paris IV Sorbonne ont travaillé à l'élaboration d'un projet de Pôle d'enseignement Supérieur de la Musique en Ile de France. La création de centres supérieurs d'enseignement de la Musique devrait se développer. D'autres régions de France, en fonction des établissements qui se seront portés candidats et auront reçu une habilitation, verront progressivement la création de ces pôles supérieurs. Ils sont complémentaires des centres de formation déjà existants : les deux CNSM et les CEFEDM.

Ce cycle d'études débouche en trois ans sur la délivrance de deux diplômes : le DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien et la Licence de musique et musicologie.

Il est important de préciser que le partenariat avec une Université, dans le cadre du processus de Bologne, va lier ce Diplôme à la licence universitaire et qu'un système de notation basé sur le système E.C.T.S. européen (Unités de crédits) permet et favorise la mobilité des étudiants à travers toute l'Europe (échanges ERASMUS).

Les étudiants qui obtiendront ce Diplôme pourront ainsi s'orienter ultérieurement au niveau Master sur un ensemble très ouvert de formations, à la fois dans les écoles supérieures dans tout pays membre de la Communauté Européenne, avec équivalence reconnue, et dans le parcours universitaire classique. Cette possibilité représente, dans le contexte actuel d'insertion professionnelle que nous connaissons, une avancée significative qui donnera des perspectives de formation beaucoup plus larges aux jeunes artistes.

Les CNSMD de Paris et Lyon sont actuellement en pleine restructuration également : sur 5 ans, les conservatoires supérieurs délivrent un Master. Notez que les étudiants reçus par exemple en CESP aux CRR de Boulogne ou Paris, pourront intégrer après trois ans un Master aux CNSMD de Paris ou Lyon (modalités à préciser)

Conditions d'admission

- > Etre détenteur d'un Baccalauréat au moment de l'admission ou équivalence obtenue (DAEU). Une dérogation est possible pour les candidats suivant une scolarité menant au baccalauréat.
- > avoir obtenu le D.E.M. de la discipline présentée, dans un CRR ou CRD.
- > Candidat français ou ressortissant de l'Union Européenne. Pour les non ressortissants de l'Union Européenne, examen de validation de langue française (test TCF-DAP).

Modalités des cours / Cadre de la Formation

Les étudiants qui intègrent ce nouveau cursus se voient proposer un enseignement riche et varié. Les cours ont lieu à la fois à l'Université et dans le Conservatoire d'affectation. Le volume de cours est d'environ quinze heures par semaine, il s'agit donc d'une formation qui suppose une vraie disponibilité de l'étudiant, l'objectif étant de former des musiciens très complets mais bien sûr d'une très haute technicité instrumentale ; chacun doit bien sûr se préserver la possibilité d'un travail instrumental quotidien intense (4 à 6 heures).

Les enseignements sont répartis en U.E. (unités d'enseignements) qui regroupent chacune un ensemble cohérent de disciplines ; la répartition de ces enseignements a été faite par les partenaires selon leurs champs de compétences

privilegiés et un système de co-validation des résultats est installé. Un programme d'enseignement détaillé pour chaque discipline ouverte à la formation est disponible au service scolarité des deux conservatoires.

Les rythmes de progression dans chacun des deux cursus peuvent être soit en phase, soit dissociés ; cette dernière option permet une progression autonome dans chaque cursus sans remettre en cause l'obtention finale des deux diplômes.

La formation proposée est construite pour préparer soit à une insertion professionnelle directe, soit aux différents champs des Masters universitaires ou des formations spécifiques d'autres établissements supérieurs (recherche, pédagogie, spécialisation instrumentale, métiers associés, etc...) dans une dimension européenne. Elle est donc généraliste dans son contenu, mais se donne pour mission de préciser et d'accompagner le projet professionnel de l'étudiant.

Pour tout renseignement

Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne - Billancourt
Hélène Celhay 01 55 18 47 36 - helene.celhay@mairie-boulogne-billancourt.fr –
<http://www.bb-cnr.com/content/BBCNR/Evenements.php>

Conservatoire National de Région de Paris
Khaled Zorgati 01 44 70 64 04 - khaled.zorgati@laposte.net - www.cnr-paris.com

Dossier réalisé par Anne Ricquebourg